



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 avril 2017 — N° 245

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Train de Charlevoix, lauréate du prix Richard-Couture.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Cercle de fermières de Varennes.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la Fromagerie Proulx (1985) inc.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Laurin, conseiller municipal de Mirabel.

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale des techniciens d'intervention en loisir.

11 avril 2017

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter le cégep Édouard-Montpetit, lauréat d'un prix Mérites du français de l'Office québécois de la langue française.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le succès des Rencontres Maîtres chez vous organisées par l'organisme Force Jeunesse.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire des Agricultrices de la Montérégie-Ouest.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme et le Mois de l'autisme.

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter les gagnants de la finale régionale du programme de Secondaire en spectacle.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

11 avril 2017

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de Mme Hivon (Joliette). Cette demande concerne les effets de l'arrêt Jordan sur le système judiciaire québécois.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

En l'espèce, la demande de débat d'urgence porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de l'Assemblée. La présidence rappelle que ce sujet, qui est dans l'actualité depuis plusieurs mois déjà, avait d'ailleurs fait l'objet d'une demande de débat d'urgence par le leader de l'opposition officielle, le 2 décembre 2016. La présidence avait toutefois conclu que cette demande était irrecevable, puisque rien dans la demande qui lui avait été soumise ne faisait ressortir une aggravation soudaine de la situation.

Il est vrai que, pour la première fois au Québec, une personne accusée de meurtre a obtenu un arrêt des procédures sur la base des critères de l'arrêt Jordan. Or, la possibilité que ce jugement de la Cour suprême du Canada ait de tels effets existe depuis juillet 2016, soit depuis que cette dernière a rendu sa décision dans cette affaire. Cette éventualité avait d'ailleurs été évoquée par le juge en chef de la Cour supérieure en décembre dernier.

C'est donc l'arrêt Jordan en soi qui est à la source de la problématique du sujet de la demande de débat d'urgence, l'arrêt des procédures dans un procès n'étant pas, au sens du droit parlementaire, une aggravation soudaine de la situation. En effet, il s'agit plutôt, en l'espèce, d'une conséquence de l'arrêt Jordan que d'aucuns pourraient qualifier de prévisible.

Sans vouloir banaliser ses conséquences, la présidence constate que la situation ne satisfait pas les critères jurisprudentiels d'une demande de débat d'urgence.

11 avril 2017

Depuis neuf mois, la problématique de l'arrêt Jordan est dans l'actualité et tout porte à croire qu'elle le sera encore dans l'avenir. Ainsi, puisque cette situation perdure, chaque arrêt de procédures judiciaires en vertu de cet arrêt ne peut être considéré comme constituant une aggravation soudaine de la situation au sens du droit parlementaire.

Par conséquent, en vertu des critères retenus par la jurisprudence, la demande de débat d'urgence doit être déclarée irrecevable.

Présentation de projets de loi

M. Gaudreault (Jonquière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 795 Loi proclamant le Mois de l'eau

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 795.

Dépôts de documents

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Avenant à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pikogan, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018.

(Dépôt n° 3132-20170411)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Khadir (Mercier) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 12 avril 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3133-20170411)

11 avril 2017

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 5, 6, 10 et 11 avril 2017, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 3134-20170411)

Dépôts de pétitions

Mme Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 544 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accélération du développement et de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018.

(Dépôt n° 3135-20170411)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Caire (La Peltrie), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore le centenaire de la bataille de la crête de Vimy. Que son souvenir soit gravé pour toujours dans la mémoire et le cœur des Québécois;

11 avril 2017

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde gratitude pour le sacrifice consenti par des milliers de militaires canadiens et québécois;

QUE l'Assemblée nationale se souvienne de l'apport du 22^e Bataillon d'infanterie à cette grande victoire;

QU'elle rende hommage au courage et aux souffrances de ces soldats, notamment grâce auxquels nous vivons aujourd'hui dans la liberté et la paix;

QUE les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marceau (Rousseau), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec de faire une vérification du montage financier du projet de réseau électrique métropolitain quant au respect des règles comptables.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

11 avril 2017

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **304** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral de combler les postes de juges laissés vacants à la Cour supérieure et à la Cour d'appel ainsi que les nouveaux postes créés en 2012 et 2016 qui n'ont jamais été occupés;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de procéder à l'augmentation du nombre de juges en fonction des besoins actuels du système de justice, établis par le gouvernement du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **305** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'éducation sexuelle pour les élèves du primaire et du secondaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 avril 2017

Conformément à l'article 186 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre de renvoi en commission plénière du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique, adopté le 6 avril 2017.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **306** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 131 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité;

11 avril 2017

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre Hydro-Québec sur le rapport de l'automne 2016 du Vérificateur général du Québec intitulé *Hydro-Québec : processus d'approvisionnement en travaux et en services spécialisés*; puis en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 12 avril 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Khadir (Mercier).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement qu'il cesse de financer les écoles privées et qu'il mette fin au système d'éducation à deux vitesses;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'assurer que le financement étatique favorise l'équité dans la répartition des ressources, l'égalité des chances des élèves et la qualité du réseau public d'éducation.

11 avril 2017

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 avril 2017, sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), M. Paradis (Lévis), M. Roberge (Chambly), Mme Ouellet (Vachon), M. Gaudreault (Jonquière), M. Khadir (Mercier), M. Caire (La Peltrie) et Mme D'Amours (Mirabel), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Bonnardel (Granby) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Ouimet, premier vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables.

Puis, M. Ouimet, premier vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marceau (Rousseau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population et augmenté le fardeau fiscal des Québécois depuis trois ans et pour un budget proposant un réinvestissement partiel dans les services et un remboursement incomplet aux Québécois.

11 avril 2017

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **307** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bonnardel (Granby). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir alourdi considérablement le fardeau fiscal des familles québécoises depuis le début de son mandat.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **308** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour son budget 2017-2018 qui tarde à amorcer sérieusement la transition énergétique et écologique, privilégie le projet du Réseau électrique métropolitain au détriment des réels besoins en matière de transport collectif et met en péril l'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2020 et 2030.

11 avril 2017

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **309** en annexe)

Pour : **2** Contre : **77** Abstentions : **23**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population depuis trois ans tout en continuant à donner des centaines de millions de dollars aux médecins.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **310** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bérubé (Matane-Matapédia). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir coupé dans les services à la population depuis trois ans en prétextant un déficit inventé de 7 milliards de dollars.

Un vote par appel nominal est exigé.

11 avril 2017

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **311** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Ouellet (René-Lévesque). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir donné les moyens nécessaires dans son budget 2017-2018 aux régions ressources afin qu'elles puissent améliorer leur développement économique et social sur l'ensemble de leurs territoires.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **312** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Turcotte (Saint-Jean). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir rehaussé de façon significative dans son budget 2017-2018 le financement des organismes d'action communautaire autonome.

Un vote par appel nominal est exigé.

11 avril 2017

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **313** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Villeneuve (Berthier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir effectué des coupures injustifiées pendant trois ans notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation qui auront des conséquences graves, malheureuses et irréversibles pour nos enfants, les aînés et les plus vulnérables de notre société. Et qu'elle blâme également le gouvernement libéral d'avoir évacué le caractère humanitaire dans le choix de ses actions.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **314** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Lévis). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son abandon des aînés en ne planifiant aucun investissement pour augmenter le budget des repas en CHSLD et pour offrir plus de bains et de douches en CHSLD.

11 avril 2017

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **315** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Roberge (Chambly). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour n'avoir aucun plan afin de régler le problème criant des centaines d'écoles québécoises qui sont dans un état de vétusté avancé.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **316** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ouellet (Vachon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son manque de vision dans le développement économique.

Un vote par appel nominal est exigé.

11 avril 2017

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **317** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour ne pas avoir prévu de sommes suffisantes dans le budget 2017-2018 pour l'Internet haute vitesse partout dans les régions.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **318** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Khadir (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral pour son budget 2017-2018 qui condamne le Québec à l'austérité permanente par un nouveau cycle de baisses d'impôt, refuse de prendre des mesures sérieuses afin de lutter contre l'évasion fiscale et prive l'État québécois des sommes nécessaires pour financer adéquatement les services publics et les programmes sociaux.

11 avril 2017

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **319** en annexe)

Pour : **25** Contre : **77** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Caire (La Peltrie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son inaction constante dans la gestion chaotique des technologies de l'information.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **320** en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme D'Amours (Mirabel). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir abandonné complètement les familles québécoises en ne leur redonnant qu'un pseudo-répit d'un dollar par semaine.

Un vote par appel nominal est exigé.

11 avril 2017

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 321 en annexe)

Pour : **42** Contre : **60** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Leitão, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 322 en annexe)

Pour : **60** Contre : **42** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 avril 2017, sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

11 avril 2017

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

Un extrait du site Web de *La vie agricole*, en date du 12 février 2015, intitulé *Zonage agricole, essentiel à la survie de nos territoires!*
(Dépôt n° 3136-20170411)

Le débat est ajourné au nom de M. Lelièvre (Gaspé).

À 21 h 30, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 avril 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

11 avril 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 304)

POUR - 108

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Vallières (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Richard (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	

11 avril 2017

Sur la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 305)

POUR - 108

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Vallières (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Richard (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	

11 avril 2017

Sur la motion de M. Fournier, leader du gouvernement :

(Vote n° 306)

POUR - 108

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (PQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Vallières (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (PLQ)	
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Richard (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Léger (PQ)	Rochon (PQ)	

11 avril 2017

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 307)

POUR - 42

Bergeron (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Bourcier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)	
Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)	

CONTRE - 60

Anglade (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Simard (PLQ)
Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Dubuc)
Auger (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Sklavounos (IND)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	(Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Sauvé (PLQ)	

11 avril 2017

Sur la motion de M. Bonnardel (Granby) :

(Vote n° 308)

(Identique au vote n° 307)

11 avril 2017

Sur la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 309)

POUR - 2

Khadir (*IND*)

Massé (*IND*)

CONTRE - 77

Anglade (*PLQ*)

Arcand (*PLQ*)

Auger (*PLQ*)

Barrette (*PLQ*)

Bernier (*PLQ*)

Billette (*PLQ*)

Birnbaum (*PLQ*)

Blais (*PLQ*)

Blanchette (*PLQ*)

Bolduc (*PLQ*)

Bonnardel (*CAQ*)

Boucher (*PLQ*)

Boulet (*PLQ*)

Bourgeois (*PLQ*)

Busque (*PLQ*)

Carrière (*PLQ*)

Charbonneau (*PLQ*)

Charette (*CAQ*)

Charlebois (*PLQ*)

Chevarie (*PLQ*)

Coiteux (*PLQ*)

Couillard (*PLQ*)

D'Amour (*PLQ*)

D'Amours (*CAQ*)

David (*PLQ*)

de Santis (*PLQ*)

Fortin (*PLQ*)

(*Sherbrooke*)

Fortin (*PLQ*)

(*Pontiac*)

Fournier (*PLQ*)

(*Saint-Laurent*)

Giguère (*PLQ*)

Girard (*PLQ*)

Habel (*PLQ*)

Hardy (*PLQ*)

Heurtel (*PLQ*)

Huot (*PLQ*)

Iracà (*PLQ*)

Jolin-Barrette (*CAQ*)

Kelley (*PLQ*)

Laframboise (*CAQ*)

Lavallée (*CAQ*)

Lefebvre (*CAQ*)

Legault (*CAQ*)

Leitão (*PLQ*)

Lemay (*CAQ*)

Lessard (*PLQ*)

Martel (*CAQ*)

Matte (*PLQ*)

Ménard (*PLQ*)

Merlini (*PLQ*)

Montpetit (*PLQ*)

Moreau (*PLQ*)

Morin (*PLQ*)

Ouellette (*PLQ*)

Paradis (*CAQ*)

(*Lévis*)

Plante (*PLQ*)

Poëti (*PLQ*)

Reid (*PLQ*)

Roberge (*CAQ*)

Rotiroti (*PLQ*)

Roy (*CAQ*)

(*Montarville*)

Samson (*CAQ*)

Sauvé (*PLQ*)

Schneeberger (*CAQ*)

Simard (*PLQ*)

(*Charlevoix–Côte-de-Beaupré*)

Simard (*PLQ*)

(*Dubuc*)

Sklavounos (*IND*)

Soucy (*CAQ*)

Spénard (*CAQ*)

St-Denis (*PLQ*)

St-Pierre (*PLQ*)

Tanguay (*PLQ*)

Thériault (*PLQ*)

Tremblay (*PLQ*)

Vallée (*PLQ*)

Vallières (*PLQ*)

Vien (*PLQ*)

Weil (*PLQ*)

ABSTENTIONS - 23

Bergeron (*PQ*)

Bérubé (*PQ*)

Bourcier (*PQ*)

Cloutier (*PQ*)

Cousineau (*PQ*)

Gaudreault (*PQ*)

(*Jonquière*)

Hivon (*PQ*)

Jean (*PQ*)

Kotto (*PQ*)

LeBel (*PQ*)

Léger (*PQ*)

Lelièvre (*PQ*)

Lisée (*PQ*)

Maltais (*PQ*)

Marceau (*PQ*)

Ouellet (*PQ*)

(*René-Lévesque*)

Pagé (*PQ*)

Poirier (*PQ*)

Richard (*PQ*)

Rochon (*PQ*)

Roy (*PQ*)

(*Bonaventure*)

Turcotte (*PQ*)

Villeneuve (*PQ*)

11 avril 2017

Sur la motion de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) :

(Vote n° 310)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 311)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Ouellet (René-Lévesque) :

(Vote n° 312)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Turcotte (Saint-Jean) :

(Vote n° 313)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Villeneuve (Berthier) :

(Vote n° 314)

(Identique au vote n° 307)

11 avril 2017

Sur la motion de M. Paradis (Lévis) :

(Vote n° 315)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Roberge (Chambly) :

(Vote n° 316)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 317)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 318)

(Identique au vote n° 307)

11 avril 2017

Sur la motion de M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 319)

POUR - 25

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Poirier (PQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Richard (PQ)
Bourcier (PQ)	Khadir (IND)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	(Bonaventure)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	(René-Lévesque)	Turcotte (PQ)
(Jonquière)	Lelièvre (PQ)	Pagé (PQ)	Villeneuve (PQ)

CONTRE - 77

Anglade (PLQ)	Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bonnardel (CAQ)	(Saint-Laurent)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Paradis (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	(Lévis)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Huot (PLQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Iracà (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roberge (CAQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	Weil (PLQ)

11 avril 2017

Sur la motion de M. Caire (La Peltrie) :

(Vote n° 320)

(Identique au vote n° 307)

Sur la motion de Mme D'Amours (Mirabel) :

(Vote n° 321)

(Identique au vote n° 307)

11 avril 2017

Sur la motion de M. Leitão, ministre des Finances :

(Vote n° 322)

POUR - 60

Anglade (PLQ)	Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Simard (PLQ)
Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Dubuc)
Auger (PLQ)	Couillard (PLQ)	Kelley (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Sklavounos (IND)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	(Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Sauvé (PLQ)	

CONTRE - 42

Bergeron (PQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Bourcier (PQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
Cloutier (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Rochon (PQ)	
Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)	